

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0012686

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :	4677	Société :	195285
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		TAFFARI Mohamed.	
Date de naissance :		11-05-1949	
Adresse :		7 Rue FRANKLIN cas 3 ème étage	
Tél. :	0671509299	Total des frais engagés :	Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 06/08/2022

Nom et prénom du malade : n° JADFARI Tahya Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Nier - Alzheimere

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

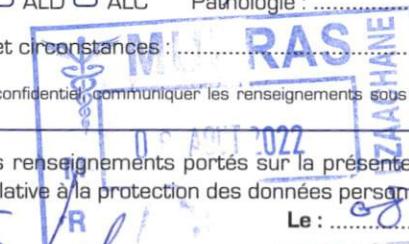
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 06/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/08/22	C2		3000 Dhs	Dr HASSAN Slique et du Système de la Santé Dr HASSAN Aïmakhai Naoui Casablanca 223 015
04/08/22	Neuroleptique + Trop. + + P�. hpi	K12	3000 Dhs	Dr HASSAN Slique et du Système de la Santé Dr HASSAN Aïmakhai Naoui Casablanca 223 015

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
  	04/08/22	359,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

~~AUXiliaires MEDICAUX~~

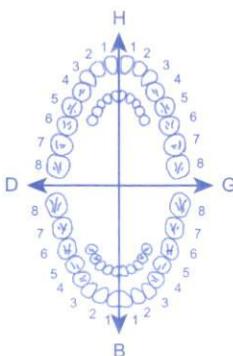
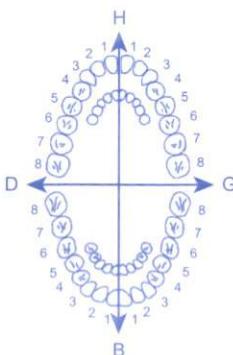
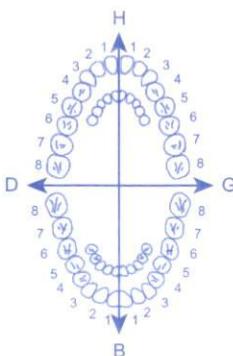
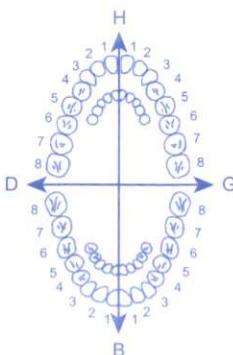
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I. V.	
	06/12/12	DE VIS				
		20 Kup 10				
		$= 20 \times 200,00$				$= 4000,00$

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B		Coefficient des travaux
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



الدكتور نور الدين ودغيري ادريسي
Docteur N. OUDGHIRI IDRISI



Spécialiste en :

Médecine Physique et Réadaptation
 Manipulations Articulaires Périphériques et Axiales
 Podologie - Mésothérapie - Appareillage
 Médecine et Traumatologie du Sport
 Ancien Attaché des Hôpitaux de Montpellier - France
 Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier
Diagnostics et traitements fonctionnels
Expertise - neuro-orthopédique *6 mois ipp*

N° JAAFARI Tahya

180,00

- Fontaine hydri : 3 cm dans
 150 il s'en échappe le

- Bi stone : 1 gpl x 2/j (74,90)

- D3 Normans : 18 glets 1:

- Vit C 1000 : 1 le mat
 15,30

358,70

PHARMACIE SOUKTAN CASABLANCA
 SARL AU
 11, Rue et Moutanabi - Casablanca
 Tél: 0522 22 61 10

Dr. N. OUDGHIRI IDRISI
 Médecine Physique et du Sport
 80, Rue Brahim Annakhaï - Maârif
 Tel: 05 22 23 01 74 - Fax: 05 22 23 01 75
 CASABLANCA

Lot: 220125
 A consommer
 avant le: 02/2025
 PPC: 89,50 DH

PPU 15DH30
 EXP 02/2025
 LOT 22034 14

Docteur N. OUDGHIRI IDRISI

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier

Médecin Spécialiste

en Médecine Physique et de Réadaptation

Rééducation Fonctionnelle - Médecine du Sport

Podologie - Appareillage

Ancien Attaché des Hôpitaux de Montpellier

sur Rendez-vous



Casablanca, le : 06 / 08 / 2022 الدار البيضاء، في :

بالسعود

جدة

NOTE D'HONORAIRES

- M^r : JAAFARI Tchyp

Actes médicaux pratiqués

- Ponction + Infiltration du genou pour évacuation d'épanchement

- Viscosupplémentation : Genou.....

- Manipulation protéole et hydrodilatation + taping Ankle et Rechte Leber

- Cotation : 500,-

TOTAL : Très Bien

Arrêtée la présente note à la somme de : 300 MAD.

Dr. N. OUDGHIRI IDRISI
Médecine Physique et du Sport
80, Rue Brahim ANNAKHAÏ (Ex. : Mont Cinto) Maârif - Casablanca

Tél. : (212) 522 23 01 71 / 97 - Fax : (212) 522 23 01 97 - GSM : (212) 659 40 52 62

E-mail : nord.oudghiri@gmail.com - Site Web : www.crtm.ma